

**Séance du 28 mai 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

**EXCUSEE** : Mme Juzan.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Acceptation du don d'une statue figurant « Demeter » par la Sci Villa Felca.

La Sci Villa Felca, propriétaire de l'ensemble immobilier accueillant à ce jour la clinique Saint-Etienne, a fait part de son intention de faire don à la Ville de Bayonne de la sculpture située à l'entrée de l'établissement, et ce, avant le mois d'août 2015, période qui doit voir le transfert de l'activité de la clinique vers le pôle Belharra.

Cette statue représentant la déesse Demeter, déesse des moissons, a été réalisée par Benoît Lasserre, artiste qui a été professeur à l'école d'Art de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Compte tenu de la qualité de l'œuvre, il est donc proposé d'accepter ce don.

Comme le souhaite la société donatrice, cette statue sera installée sur un espace public emblématique du quartier Saint-Esprit/Caradoc, siège depuis des décennies de la clinique Saint-Etienne, et constituera donc le témoignage de l'activité médicale et du rayonnement de cet établissement dans ce secteur de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le don d'une statue figurant « Demeter » par la Sci Villa Felca dans les conditions ci-dessus énoncées et de remercier, au nom de la Ville, la société donatrice, représentée par son gérant Monsieur Bruno Compagnon.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.